



OEA/Ser.G
CP/doc.3173/99
16 mars 1999
Original: anglais

**RAPPORT DE LA MISSION DÉTACHÉE PAR L'ORGANISATION
DES ÉTATS AMÉRICAINS POUR OBSERVER LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES
TENUES A LA GRENADE**

Ce document est distribué aux Missions permanentes
et sera soumis au Conseil permanent de l'Organisation



Organización de los Estados Americanos
Organização dos Estados Americanos
Organisation des États Américains
Organization of American States

17th and Constitution Ave., N.W. • Washington, D.C. 20006

SG/UPD-219/99

le 10 mars 1999

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint le rapport de la Mission détachée par l'OEA pour observer les élections qui se sont déroulées à la Grenade. Je vous saurais gré de bien vouloir le faire distribuer aux membres du Conseil permanent. Le rapport reflète les activités menées par la Mission pendant l'observation des élections générales tenues à la Grenade le 18 janvier 1999.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

César Gaviria
Secrétaire général

Son Excellence
Monsieur l'Ambassadeur Lionel Alexander Hurst
Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda
Président du Conseil permanent
de l'Organisation des Etats Américains
Washington, D.C.

**Mission détachée par
l'Organisation des Etats Américains
pour observer les élections générales tenues à la Grenade
le 18 janvier 1999**

La présente version est sujette à révision et n'est pas disponible au public avant d'être examinée, le cas échéant, par le Conseil permanent

**MISSION DÉTACHÉE PAR
L'ORGANISATION DES ETATS AMÉRICAINS
POUR OBSERVER LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES TENUES A LA GRENADE
LE 18 JANVIER 1999**

RESUME

Le 6 janvier 1999, le gouvernement de la Grenade a invité le Secrétaire général à venir observer le processus électoral qui s'est terminé par l'élection de 15 membres de la Chambre des représentants le 18 janvier. Le Secrétaire général a adressé une lettre au Premier ministre le 7 janvier pour lui confirmer qu'une Mission d'observation des élections serait envoyée à la Grenade afin d'assurer la couverture du processus électoral et il a désigné le Dr Joseph E. Edmunds comme Chef de la Mission. L'Ambassadeur Christopher R. Thomas, Secrétaire général adjoint, a pris la tête de la Mission le jour des élections.

Huit observateurs, originaires de cinq pays, composaient la Mission. Pendant leur séjour, ils ont eu des entretiens approfondis avec des dirigeants de partis politiques, des autorités électorales, des acteurs de la société civile et d'autres citoyens impliqués dans le processus électoral. Ils ont également assisté à un certain nombre d'activités de la campagne électorale organisée par les différents mouvements politiques et aux sessions de formation à l'intention des membres des bureaux de vote. Sur la base de ses observations, la Mission peut attester que les activités de la campagne électorale auxquelles ont assisté les observateurs de l'OEA ont été pacifiques, que les membres des bureaux de vote et les délégués des partis politiques ont reçu une formation adéquate et que le Bureau pour les élections législatives était bien préparé en prévision du jour des élections.

Le jour des élections, les observateurs ont été présents dans 80 pour cent environ des bureaux de vote du pays, ils ont questionné les membres des bureaux de vote et les délégués des partis à propos des préparatifs électoraux et du climat général dans lequel s'est déroulé le vote. Dans ces bureaux de vote, les observateurs ont remarqué que, à de rares exceptions près, le nom des électeurs qui se sont rendus dans les bureaux de vote figurait sur les listes électorales et qu'ils ont pu jeter leur bulletin dans l'urne sans aucun incident. Les membres des bureaux de vote ont compté les bulletins et comptabilisé les voix avec efficacité et exactitude. La police nationale a fourni la sécurité nécessaire sans s'immiscer dans le travail des fonctionnaires électoraux.

Après avoir examiné les informations recueillies par les observateurs avant, pendant et après le jour des élections, la Mission a conclu que les résultats des élections reflétaient avec exactitude la volonté de la population de la Grenade. Le rapport ci-après décrit brièvement le contexte dans lequel se sont déroulées les élections générales et donne des précisions sur les activités et les observations de la Mission. Comme cela se fait habituellement dans les rapports des missions d'observation des élections, la Mission émet également quelques recommandations en vue d'améliorer le processus électoral de la Grenade.

REMERCIEMENTS

La présente version est sujette à révision et n'est pas disponible au public avant d'être examinée, le cas échéant, par le Conseil permanent

La Mission d'observation des élections de l'OEA apprécie à sa juste valeur la coopération que lui a offerte le gouvernement de la Grenade et le Superviseur des élections ("*Supervisor of Elections*"), les partis politiques, les représentants de la société civile et la population de la Grenade, car cette collaboration a facilité son travail.

La Mission désire exprimer ses remerciements aux gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni pour leur appui financier et le premier d'entre eux pour avoir mis du personnel à la disposition de la Mission.

La Mission exprime sa reconnaissance au Directeur du Bureau de l'OEA à la Grenade, M. Francis McBarnette, de l'aide inestimable qu'il lui a apportée, prenant toutes les dispositions nécessaires pour ses entretiens avec les dirigeants politiques et les acteurs sociaux et coordonnant les activités de la Mission dans les délais les plus brefs.

INTRODUCTION

Le 6 janvier 1999, le Premier ministre de la Grenade, l'honorable Dr Keith Mitchell, a invité le Secrétaire général de l'Organisation des Etats Américains à observer les élections générales programmées pour le 18 janvier. Le Secrétaire général a répondu le 7 janvier en informant le gouvernement grenadien qu'une Mission d'observation des élections, composée de six observateurs, serait envoyée à la Grenade dans les meilleurs délais afin d'observer les différentes phases du processus électoral. (Cf. Annexe I, Lettre d'invitation et Annexe II, Lettre de réponse).

Presque aussitôt après, le Secrétaire général a désigné l'Ambassadeur Joseph Edmunds comme le Chef de la Mission et le Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Christopher R. Thomas, prendrait la tête de la Mission le jour des élections. L'Ambassadeur Edmunds et un spécialiste de l'Unité pour la promotion de la démocratie sont arrivés à la Grenade le 12 janvier afin de commencer les préparatifs pour les activités de la Mission. Le 15 janvier, les autres observateurs se trouvaient tous sur place. Le jour des élections, la Mission était composée de huit membres en tout, y compris deux fonctionnaires de l'Ambassade des Etats-Unis à Bridgetown (la Barbade).

Dès leur arrivée respective, le Chef de la Mission et le Secrétaire général adjoint ont eu un entretien avec le Premier ministre, avec le Préfet de police, avec les candidats des principaux partis politiques, les autorités électorales, les membres des médias et les représentants de la société civile. (Cf. Annexe III, Calendrier d'activités). Au cours de leur première réunion, le Superviseur des élections a assuré à la Mission qu'elle aurait un accès libre et total au Bureau pour les élections législatives, aux Bureaux des directeurs de scrutin et aux bureaux de vote. (Cf. Annexe IV, Accord avec le

Bureau pour les élections législatives et Annexe V, Pouvoirs des observateurs de l'OEA).

Les responsables de la Mission ont pris bonne note, en particulier, des préoccupations des partis politiques de l'opposition et ils ont transmis ces inquiétudes au Superviseur des élections. Avant le jour des élections, les observateurs ont assisté à de nombreux meetings organisés par les différents candidats, et ils ont prêté attention au climat politique général.

Le jour des élections, les observateurs de l'OEA sont arrivés avant 6 heures du matin aux centres de vote qui leur étaient attribués afin d'être témoins de l'ouverture des bureaux de vote. Tout au long de cette journée, les observateurs ont été présents dans chacune des 15 circonscriptions électorales et ils ont pris note de leurs observations sur les préparatifs et le déroulement du vote. Les observateurs sont également restés dans des bureaux de vote sélectionnés à cet effet pour surveiller la clôture du scrutin et le comptage des voix qui a suivi. Ensuite, les observateurs ont accompagné les présidents des bureaux de vote quand ils sont allés remettre les urnes et les résultats préliminaires aux bureaux des circonscriptions électorales. Enfin, les observateurs se trouvaient dans les bureaux des circonscriptions électorales où les directeurs de scrutin transmettaient les résultats et au siège du Parlement où les résultats étaient reçus et annoncés aux citoyens en général.

Des membres de l'équipe d'observateurs se sont réunis après la transmission des résultats préliminaires dans le bureau du Secrétariat général de l'OEA à St. George afin de comparer leurs observations. Le lendemain, le Chef de la Mission et le Secrétaire général adjoint ont publié une déclaration contenant des précisions sur les observations réalisées par la Mission.

PANORAMA HISTORIQUE

La Grenade est formée de trois îles: la Grenade proprement dite, Carriacou et la Petite Martinique. La population totale des trois îles est de 96.000 habitants environ, dont 8.000 à Carriacou et 600 à la Petite Martinique. L'économie des îles dépend essentiellement de l'industrie légère, du tourisme et de l'agriculture, et en particulier de l'exportation des épices. La Grenade produit près du tiers de la noix de muscade consommée dans le monde.

En 1650, ce sont les Français qui ont occupé les premiers la Grenade, qui était habitée jusqu'alors par des Indiens caraïbes. Pendant tout le XVIII^e siècle, la France et l'Angleterre se sont emparées successivement de l'île, à différentes périodes, jusqu'au Traité de Versailles, en 1763, qui a accordé la Grenade à l'Angleterre. Cependant, l'influence française se maintient: le catholicisme est la religion prédominante, quelques habitants parlent encore un patois franco-africain et bon nombre de noms géographiques sont d'origine française.

L'obtention du droit de vote aux Grenadiens adultes en 1951 a été le début de l'autonomie de la Grenade. C'est également cette même année qu'Eric Gairy, un dirigeant syndical, a remporté les premières élections grâce à l'appui écrasant des classes travailleuses. Gairy a perdu les élections en 1962, mais il est revenu au pouvoir, ainsi que son parti, le *Grenada United Labour Party* (GULP) aux élections de 1967 et il a gouverné sans interruptions pendant douze ans. En 1967, la Grenade est devenue un état associé au sein du Commonwealth et elle a obtenu son indépendance totale en 1974.

Le 13 mars 1979, en réaction à la situation, qui se caractérisait par une dégradation progressive de la gestion gouvernementale, et mettant à profit l'absence du pays de Gairy, un petit groupe dans la mouvance du *New Jewel Movement* (NJM), sous la direction de Maurice Bishop, s'est emparé du pouvoir et a fondé le gouvernement révolutionnaire du peuple. Bishop est devenu Premier ministre et il a commencé à établir des liens avec l'Union soviétique et avec Cuba. En 1983, une faction du gouvernement révolutionnaire du peuple a placé Bishop en résidence surveillée. Une foule considérable l'a libéré et il s'est réfugié tout près de là, avec ses partisans, dans un fort de l'époque coloniale. Après une lutte sanglante qui a fait près de soixante morts, l'armée a pris le fort d'assaut et elle a exécuté Bishop et sept de ses conseillers, y compris plusieurs membres de son conseil des ministres. La Junte militaire révolutionnaire a pris le pouvoir. Cinq jours plus tard, à la demande de l'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale, les Etats-Unis ont débarqué des troupes afin d'aider à rétablir l'ordre.

En décembre 1984, il y a eu des élections et le *New National Party* (NNP), de formation récente, est arrivé au pouvoir. Herbert Blaize a été désigné Premier ministre et il est resté à la tête du gouvernement jusqu'à sa mort, en décembre 1989. Ben Jones l'a remplacé jusqu'aux élections de mars 1990 qui ont amené au pouvoir le *National Democratic Congress* (NDC). Le NDC a formé un gouvernement de coalition avec Nicholas Braithwaite comme Premier ministre. En 1995, le NNP, sous la direction de Keith Mitchell, est revenu au pouvoir, en remportant 8 sièges sur 15 à la Chambre des représentants.

Après la défection de deux ministres du gouvernement Mitchell, y compris celle de son Ministre des Relations extérieures, qui a entraîné pour le gouvernement en place la perte de sa majorité parlementaire, le Premier ministre a dissous le parlement et convoqué de nouvelles élections générales, lesquelles auraient lieu le 18 janvier 1999.

LES PARTIS POLITIQUES ET LA SOCIETE CIVILE

Quatre groupes politiques et deux candidats indépendants ont participé aux élections générales de 1999. Ce sont les partis et candidats suivants:

Le *New National Party* (NNP). Ce parti a été fondé en 1984 en tant que vague coalition des principaux mouvements d'opposition contre le gouvernement révolutionnaire du peuple de Maurice Bishop. Le NNP a remporté 15 sièges aux élections générales de 1984. En 1988, Blaize a abandonné le parti et Keith Mitchell en a assumé la direction. Le NNP n'a remporté que 2 sièges aux élections de 1990, mais il est revenu au pouvoir en 1995 en gagnant 8 sièges. Le NNP a été le seul parti à présenter des candidats dans les 15 circonscriptions électorales aux élections générales de 1999.

Le *Grenada United Labour Party and United Labour* (GULP/United Labour). Le GULP qui s'appelait auparavant le *Grenada People's Party*, a été fondé en 1951 à partir d'une faction du Syndicat des travailleurs manuels et intellectuels. Grâce à l'appui écrasant de la classe travailleuse, Eric Gairy et le GULP ont remporté les élections de 1951 à la Grenade, les premières élections après que le droit de suffrage ait été accordé à tous les citoyens adultes. De 1950 à 1972, le GULP a gagné cinq élections générales sur les sept qui ont eu lieu. Il a remporté un siège en 1984, quatre en 1990 et 2 en 1995. Pour les élections de 1999, il s'est allié au parti *United Labour*, dirigé par Raphael Fletcher, le Ministre des Relations extérieures du gouvernement Mitchell qui a démissionné à la fin de 1998. Le GULP/*United Labour* présentait des candidats dans neuf circonscriptions électorales.

Le *Maurice Bishop Patriotic Movement* (MBPM). Ce parti a été fondé après la révolution et, en 1984, il représentait l'aile gauche dans l'éventail politique. Le MBPM a participé aux élections de 1984, 1990 et 1995, mais il n'a gagné aucun siège. Il est dirigé par le Dr Terrence Marrayshow et il présentait 7 candidats aux élections de 1999.

Le *Good Old Democracy* (GOD). Ce parti a été fondé par un journaliste, Justin McBurnie. Il a participé pour la première fois aux élections en 1995. Il présentait trois candidats aux élections générales de 1999.

Deux candidats indépendants se présentaient aux élections de 1999, Dorset Charles dans la circonscription électorale de St. George (Sud) et Claude DeCoteau dans la ville de St. George.

Les *Social Partners*, alliance formée de neuf organisations de la société civile, y compris des syndicats, des associations professionnelles et des groupes religieux, ont rédigé un code de conduite à l'intention des partis politiques. Ce code de conduite comprenait un accord selon lequel les partis se concentreraient sur des questions concernant les problèmes nationaux et éviteraient les attaques personnelles pendant la campagne électorale. Ce code stipulait également, entre autres, qu'ils respecteraient les heures des offices religieux pendant les activités de la campagne, qu'ils éviteraient de barbouiller les bâtiments publics ou privés et promettaient de terminer les activités de la campagne électorale à 22 heures au plus tard. Le NDC, le GULP/*United Labour*, le MBPM, le GOD et les deux candidats indépendants ont souscrit ce code de conduite. (Cf. Annexe VI, Déclaration de conduite politique).

ORGANISATION ELECTORALE

La constitution de la Grenade suit le système de gouvernement de Westminster, avec des élections qui doivent être organisées dans les trois mois suivant la dissolution de la Chambre des représentants. Le mandat des membres du Parlement est de cinq ans au maximum et ils sont élus par chaque circonscription électorale à la majorité simple ("le premier qui passe le poteau"). L'ordonnance de la Commission pour la limite des circonscriptions électorales détermine le nombre et le découpage des circonscriptions électorales conformément à l'article 56 de la constitution.

Aux termes de la Loi sur la représentation du peuple de 1993, le Gouverneur général nomme le Superviseur des élections qui dirige et surveille le déroulement des élections à travers le Bureau pour les élections législatives. Sur recommandation du Superviseur des élections, le Gouverneur général nomme également les directeurs de scrutin dans chaque circonscription électorale. En plus d'organiser et de gérer les élections dans les circonscriptions électorales, les directeurs de scrutin sont également responsables de recevoir les demandes d'inscription sur les listes électorales et de réaliser d'autres changements sur ces listes pendant la période de réclamation et de contestation. Les directeurs de scrutin nomment les présidents et les greffiers des bureaux de vote qui gèrent les bureaux de vote le jour des élections. Les partis politiques peuvent également désigner un délégué, mais pas plus d'un, par bureau de vote. Ces délégués seront présents dans les bureaux de vote le jour des élections.

Actuellement, il y a 15 circonscriptions électorales dans le pays. (Cf. Annexe VII, Carte des circonscriptions électorales et nombre d'électeurs inscrits dans chacune d'elle). Chaque circonscription électorale comporte un certain nombre de divisions électorales. Chaque division électorale possède un centre de vote où se trouvent un ou deux bureaux de vote. Des écoles, des centres communautaires, des églises et des entreprises privées font office de bureaux de vote. Pour les élections générales de 1999, il y avait 136 centres de vote et 206 bureaux de vote.

LE VOTE PROPREMENT DIT

Ainsi que nous l'avons mentionné ci-dessus, le président du bureau de vote administre ce dernier. Un greffier, nommé par le directeur de scrutin, aide le président. Les délégués des partis politiques peuvent également être présents dans les bureaux de vote. Chacun de ces bureaux de vote est doté au minimum d'un policier, chargé de la sécurité. Les bureaux de vote ouvrent à 6 heures et ferment à 17 heures. Tout électeur qui est encore dans la file d'attente à 17 heures est autorisé à voter.

Lorsque l'électeur entre dans le bureau de vote, il donne son nom, son adresse et sa profession afin que le greffier et les délégués des partis politiques puissent chercher cette personne sur la liste électorale. L'électeur présente sa carte d'électeur au président du bureau de vote qui vérifie les informations. Si l'électeur ne figure pas sur la liste électorale, il ne peut pas voter dans ce bureau de vote.

Si l'électeur n'a pas sa carte d'électeur, le président du bureau de vote cherche la "carte du bureau de vote" de l'électeur dans les archives du bureau de vote. Cette carte comporte la photographie de l'électeur, son nom, son numéro de carte électorale et sa profession. Le président du bureau de vote compare alors les renseignements que contient la carte du bureau de vote avec la liste électorale. Si les renseignements coïncident, l'électeur est autorisé à voter, sauf si un délégué d'un parti politique, au bureau de vote, exige que l'électeur prête serment comme quoi ces renseignements sont exacts.

Après avoir vérifié les renseignements personnels de l'électeur, le greffier écrit le nom, l'adresse et la profession de l'électeur sur le registre de vote. Les inscriptions sur le registre de vote sont numérotées par ordre croissant. Les bulletins de vote sont enlevés un par un, au bureau de vote, des livres où ils sont attachés et remis à chaque électeur au moment de son entrée dans le bureau de vote. Avant de détacher le bulletin, le président du bureau de vote écrit le numéro et les initiales de l'électeur sur la souche du bulletin. (Cf. Annexe VIII, Spécimen de bulletin). Le président explique également à l'électeur la procédure correcte en ce qui concerne le bulletin de vote. L'électeur se rend dans un isolement avec un crayon pour faire une marque sur son bulletin. Quand il revient au bureau de vote, le président enlève la souche du bulletin. L'électeur plonge son doigt dans de l'encre indélébile et met son bulletin dans l'urne. Le président du bureau de vote pose un autocollant au dos de sa carte du bureau de vote afin d'indiquer que cette personne a voté et le greffier écrit le mot "a voté" sur le registre de vote en face du nom de l'électeur. Si un électeur ne marque pas correctement son bulletin, il peut en demander un autre au président du bureau de vote. Comme nous l'avons indiqué plus loin, ce bulletin nul est placé dans une enveloppe.

CLOTURE DES BUREAUX DE VOTE, COMPTAGE ET TRANSMISSION DES RESULTATS

A 17 heures, ou après que la dernière personne qui se trouvait dans la file d'attente à 17 heures ait voté, le président du bureau de vote, en présence du greffier et des délégués des partis, déclare que le bureau de vote est clos et compte les noms sur le registre de vote. Le président du bureau de vote inscrit sur la ligne se trouvant immédiatement en-dessous du nom du dernier électeur "le nombre des électeurs ayant voté à ce bureau de vote est de (et il écrit le chiffre)", puis il signe.

Le président compte alors les bulletins annulés et les place dans une enveloppe, cache l'enveloppe et écrit dessus le nombre de bulletins qu'elle contient. Il compte ensuite les bulletins non utilisés et les place dans une enveloppe, en indiquant la quantité de ces derniers sur l'enveloppe.

Le président, en présence du greffier et des délégués des partis, vide le contenu de l'urne et commence à compter les bulletins. Le président doit permettre aux délégués des partis d'examiner les bulletins afin de s'assurer de l'intention de vote de l'électeur. Le greffier comptabilise les voix sur une feuille de pointage qui a été fournie au bureau de vote. Le total des bulletins utilisés, nuls et non utilisés doit être égal au total des bulletins qui ont été remis au bureau de vote. Les résultats sont inscrits sur un procès-verbal, dont un exemplaire est placé dans une enveloppe spéciale cachetée qui sera remise au directeur de scrutin de la circonscription électorale. Le président du bureau de vote en garde un exemplaire et met un troisième exemplaire de ce procès-verbal dans l'urne. Les enveloppes qui contiennent les bulletins et le reste du matériel électoral du bureau de vote sont placées dans l'urne, celle-ci est fermée à clé et scellée. Le président, accompagné d'un policier, va remettre le procès-verbal et l'urne au directeur de scrutin.

Dès qu'il a reçu le procès-verbal, le directeur de scrutin transmet les résultats au Superviseur des élections par téléphone puis par télécopieur. Les résultats parvenus le jour des élections et rendus publics par le Superviseur des élections sont des résultats préliminaires. Le lendemain des élections, les présidents des bureaux de vote et les directeurs de scrutin ouvrent les urnes et recomptent les bulletins. Les résultats comptabilisés à ce moment-là sont considérés comme les résultats officiels.

OBSERVATIONS DE LA MISSION DE L'OEA

La période préélectorale

Dès son arrivée à la Grenade, le Chef de la Mission d'observation des élections de l'OEA a eu des entretiens avec les représentants et les candidats des principaux mouvements politiques afin d'écouter leurs préoccupations au sujet du processus électoral ainsi qu'avec les fonctionnaires électoraux clés, et notamment le Superviseur des élections et les directeurs de scrutin, afin d'assurer le suivi des préparatifs logistiques des élections. De plus, la Mission a rencontré des journalistes, des analystes indépendants et des chefs de file de la société civile afin de connaître leurs points de vue sur la période précédant les élections. (Cf. Annexe IX, Déclaration du Dr Joseph Edsel Edmunds, Chef de la Mission). Les observateurs de l'OEA ont également participé aux sessions de formation destinées aux présidents des bureaux de vote et aux meetings politiques de la plupart des mouvements qui étaient partie prenante aux élections.

L'une des questions sur lesquelles ils ont attiré l'attention de la Mission de l'OEA était celle de la liste électorale. La liste électorale contient 73.673 noms pour une population totale légèrement inférieure à 100.000 habitants, ce qui pourrait donner l'impression que plusieurs noms figurant sur cette liste sont ceux de citoyens décédés ou de citoyens ayant émigré. Les informations de base que contient la liste électorale ont été collectées en 1984 et ont fait l'objet d'une révision annuelle depuis lors. En

1994, en prévision des élections générales de l'année suivante, le Bureau pour les élections législatives a réalisé un recensement, maison par maison, de la liste électorale. En 1998, comme il le fait tous les ans, le Bureau pour les élections législatives, a procédé à de nouvelles inscriptions du 15 janvier au 31 mars 1998, période qui est suivie d'une autre, consacrée aux réclamations et aux contestations et qui s'étend d'avril à septembre. Pendant cette période destinée aux réclamations et aux contestations, les partis politiques reçoivent des exemplaires des listes préliminaires afin de vérifier les noms et de demander des modifications ou l'élimination des divergences.

Les dirigeants des partis politiques ont fait remarquer à la Mission que le calendrier des élections était inespéré et que, par conséquent, ils n'avaient pas examiné attentivement la liste électorale pendant la période de réclamations et de contestations de 1998. Ils se sont plaints également que de nombreux Grenadiens qui viennent juste d'avoir 18 ans, l'âge pour exercer le vote, ne se sont pas inscrits pendant cette période parce qu'ils croyaient qu'ils auraient encore l'occasion de le faire avant la tenue des élections. Le Bureau pour les élections législatives a également informé la Mission de l'OEA que, selon les dispositions de la loi, il allait procéder à un recensement complet des listes électorales en 1999, mais qu'il avait annulé ses plans lorsque les élections avaient été convoquées.

Les candidats et les représentants des partis politiques de l'opposition se sont également plaints de l'inégalité des ressources qu'il y avait entre eux et les candidats du parti au pouvoir. Ils prétendent que grâce à ces ressources, un parti politique était en mesure d'acheter la plus grande partie des espaces de radio et de télévision aux heures d'écoute maximum. Ils ont aussi ajouté que certaines stations de radio et de télévision avaient augmenté leurs tarifs de publicité en prévision des élections, ce qui rendait la diffusion de leurs spots de campagne prohibitivement onéreuse. Les deux candidats de l'opposition et des chefs de file de la société civile ont exprimé leur préoccupation quant au fait qu'il n'existait pas de loi réglementant le financement ou les dépenses de la campagne électorale.

La période préélectorale a été courte puisque les élections n'étaient pas prévues avant un an au moins. Ainsi que nous l'avons fait remarquer auparavant, les élections ont été convoquées le 2 décembre, ce qui ne laissait que 47 jours pour la campagne électorale, qui s'est déroulée pendant les fêtes de Noël et du Nouvel An. Pourtant, les meetings des partis politiques auxquels ont assisté les observateurs de l'OEA ont attiré de nombreux militants, qui allaient de cent à plusieurs milliers pour la clôture officielle de la campagne électorale, le dimanche précédant les élections. Les observateurs de l'OEA ont également remarqué que ces meetings étaient pacifiques et qu'une atmosphère de fête y régnait. Des policiers étaient présents à ces meetings et ils s'y sont comportés de manière professionnelle. La Mission de l'OEA n'a été témoin d'aucune arrestation ou acte de violence pendant ces meetings.

Plusieurs représentants des partis politiques ont allégué qu'on avait donné de l'argent à des militants dans le but de s'assurer de leurs voix. Bien que la Mission n'écarte pas la possibilité que de tels paiements se soient produits, elle n'a pas été témoin

d'actions de ce type dans les meetings qu'elle a observés et elle n'a pas recueilli non plus de preuves démontrant le bien fondé de cette plainte.

Les observateurs des élections de l'OEA ont assisté aux sessions de formation destinées aux présidents des bureaux de vote et aux greffiers de Carriacou. Les fonctionnaires électoraux du Bureau pour les élections législatives ont également transporté les urnes et le matériel électoral et les ont remis aux directeurs de scrutin. Pendant la session de formation qu'ils ont observée, un haut fonctionnaire du Bureau pour les élections législatives a donné des explications détaillées à propos des attributions du président du bureau de vote et du greffier et à propos de la procédure à suivre pour le vote, la clôture et la comptabilisation des voix aux bureaux de vote, le jour des élections. Les présidents des bureaux de vote ont participé à trois sessions de formation avec le Superviseur des élections ou son représentant et à une session avec le directeur de scrutin de leur circonscription électorale.

Bien que la formation des fonctionnaires électoraux ait été exhaustive et que les préparatifs se soient réalisés méthodiquement, dans certaines circonscriptions, les observateurs ont remarqué que les urnes et le matériel électoral est arrivé en retard. Dans la circonscription de St. David, par exemple, les urnes, dûment escortées par les policiers, sont arrivées à minuit la nuit avant les élections. Les présidents des bureaux de vote ont gardé les urnes à leur domicile, mais les délégués des partis ont été autorisés à examiner leur contenu avant que le vote ne commence.

Le vendredi 15 janvier, le Chef de la Mission et le Secrétaire général adjoint ont tenu une conférence de presse afin d'informer le grand public de leurs observations au sujet de la période préélectorale. (Cf. Annexe X, Déclaration de l'Ambassadeur Christopher R. Thomas, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Etats Américains).

Le jour des élections

Les huit membres de la Mission d'observation des élections se sont réunis le samedi 16 janvier pour examiner la méthode à utiliser pour observer les procédures, le jour des élections. Pendant cette séance de travail, ils ont analysé la procédure en vigueur pour l'ouverture et la clôture des bureaux de vote, le vote et le comptage des voix ainsi que pour la transmission des résultats. Les observateurs ont également révisé les formulaires qu'ils utiliseraient pour noter leurs observations à propos de ces procédures. Ces formulaires ressemblent énormément à ceux employés dans d'autres Mission d'observation des élections de l'OEA, mais ils ont été modifiés en fonction de la procédure électorale de la Grenade. (Cf. Annexe XI, Formulaires pour l'observation des élections).

Afin de couvrir un maximum de bureaux de vote à travers tout le pays, on a attribué à chaque observateur deux ou trois circonscriptions électorales, avec, en moyenne, 25 bureaux de vote par observateur. (Cf Annexe XII, Déploiement des observateurs de l'OEA). Les observateurs sont arrivés dans les bureaux de vote

sélectionnés à 5 heures 45 environ afin d'observer l'ouverture de ces derniers. Après avoir noté leurs observations au sujet de la procédure d'ouverture, les observateurs sont allés visiter d'autres bureaux de vote, et ont pris des notes sur la manière dont se déroulait le vote et dont les fonctionnaires de ces bureaux s'acquittaient de leurs fonctions.

En se servant des formulaires de l'OEA comme guide, les observateurs ont questionné les présidents des bureaux de vote, les greffiers et les délégués des partis politiques dans chaque bureau de vote. (Dans les centres de vote où il y avait deux bureaux de vote ou plus, les observateurs ont posé leurs questions dans tous les bureaux de vote). Ces questions portaient sur la livraison du matériel électoral, l'arrivée des fonctionnaires électoraux, l'heure à laquelle le bureau de vote avait ouvert et l'exactitude de la liste électorale (c'est-à-dire y-a-t-il eu des électeurs qui n'ont pas eu l'autorisation de voter et pourquoi). Les observateurs de l'OEA ont appliqué leur questionnaire dans 106 des 136 bureaux de vote du pays, ce qui équivaut à 79,5 pour cent des bureaux de vote et à 81,5 pour cent de l'électorat. Les observateurs ont passé jusqu'à trente minutes dans certains bureaux de vote. Les résultats des informations recueillies grâce aux formulaires des observateurs sont résumés ci-après.

**Observations sur le jour de élections
Elections générales à la Grenade**

Le 18 janvier 1999

OUVERTURE						VOTE						
Circonscription électorale	Nombre total de centres de vote	Nombre de centres de vote visités	Centres ayant ouvert tard	Centres où il y avait des délégués des partis	Partis représentés	Centres ayant des instructions impartiales	Les procédures ont été appliquées correctement pour la clôture et le comptage des voix	Ont été utilisés de l'encre indélébile	Nombre d'électeurs qui n'ont pas pu voter au centre de vote	Ont respecté le secret du scrutin	Les fonctionnaires électoraux ont semblé avoir une formation adéquate	Centres ayant tout le matériel électoral
ST DAVIDS	11	10	02	10	NNP 1 NDC 0 MBPM 1 GULP 0 INDP. 0 0 0	10	10	10	04	10	10	10
VILLE DE ST GEORGE	10	07	01	07	NNP 7 NDC 7	07	07	07	00	07	07	07
ST GEORGE SUD	08	08	02	08	NNP 8 MBPM 1 GULP/UL 8 INDP. 5	08	08	08	03	08	07	08

OUVERTURE						VOTE						
Circonscription électorale	Nombre total de centres de vote	Nombre de centres de vote visités	Centres ayant ouvert tard	Centres où il y avait des délégués des partis	Partis représentés	Centres ayant des instructions impartiales	Les procédures ont été appliquées correctement pour la clôture et le comptage des voix	Ont utilisé de l'encre indélébile	Nombre d'électeurs qui n'ont pas pu voter au centre de vote	Ont respecté le secret du scrutin	Les fonctionnaires électoraux ont semblé avoir une formation adéquate	Centres ayant tout le matériel électoral
ST GEORGE SUD-EST	10	10	02	10	NNP MBPM GULP/UL GOD 1 0 0	10	10	10	04	10	10	10
ST GEORGE NORD-EST	09	05	01	05	NNP NDC MBPM 5 4 0	05	05	05	04	05	05	05
ST GEORGE NORD-OUEST	07	05	00	05	NNP NDC GULP/UL 0 5 0 5	05	05	05	02	05	05	05
CARRIACOU & PETITE MARTINIQUE	11	11	00	11	NNP NDC MBPM 1 1 1 1	11	11	11	08	11	11	11

OUVERTURE						VOTE						
Circonscription électorale	Nombre total de centres de vote	Nombre de centres de vote visités	Centres ayant ouvert tard	Centres où il y avait des délégués des partis	Partis représentés	Centres ayant des instructions impartiales	Les procédures ont été appliquées correctement pour la clôture et le comptage des voix	Ont utilisé de l'encre indélébile	Nombre d'électeurs qui n'ont pas pu voter au centre de vote	Ont respecté le secret du scrutin	Les fonctionnaires électoraux ont semblé avoir une formation adéquate	Centres ayant tout le matériel électoral
ST JOHN	09	07	02	07	NNP 7 GULP/UL 7 MBPM 2	07	07	07	02	07	07	07
ST MARKS	06	04	00	04	NNP 4 NDC 4	04	04	04	05	04	04	04
ST PATRICK EST	06	05	00	05	NNP 5 NDC 5 GULP/UL 5	05	05	05	01	05	05	05
ST PATRICK OUEST	09	06	00	06	NNP 6 NDC 6	06	06	06	02	06	06	06
ST ANDREW NORD-EST	07	05	00	05	NNP NDC 5 GULP/UL 5 MBPM 5 0	05	05	05	02	05	05	05
ST ANDREW NORD-OUEST	07	06	00	06	NNP 6 NDC 6 GULP/UL 6	06	06	06	01	06	06	06

OUVERTURE						VOTE						
Circonscription électorale	Nombre total de centres de vote	Nombre de centres de vote visités	Centres ayant ouvert tard	Centres où il y avait des délégués des partis	Partis représentés	Centres ayant des instructions impartiales	Les procédures ont été appliquées correctement pour la clôture et le comptage des voix	Ont utilisé de l'encre indélébile	Nombre d'électeurs qui n'ont pas pu voter au centre de vote	Ont respecté le secret du scrutin	Les fonctionnaires électoraux ont semblé avoir une formation adéquate	Centres ayant tout le matériel électoral
ST ANDREW SUD-OUEST	14	09	01	09	NNP 9 NDC 9 GULP/UL 9	09	09	09	08	09	09	09
ST ANDREW SUD-EST	10	09	04	09	NNP 9 NDC 9 GULP/UL 8	09	09	09	09	09	09	09

Dans la plupart des cas observés, les bureaux de vote ont ouvert à l'heure stipulée. Ceux qui étaient en retard, ont ouvert dans la demi-heure suivant 6 heures du matin, qui était l'heure fixée pour l'ouverture. Les raisons qui ont été données pour ces retards étaient notamment les conditions climatiques défavorables et l'arrivée tardive de certains des fonctionnaires électoraux. Tous les bureaux de vote observés avaient reçu le matériel électoral, y compris le registre de vote, l'encre indélébile, la liste électorale, les enveloppes et les cachets. Deux délégués des partis politiques au moins étaient présents dans chaque bureau de vote observé.

Dans un petit nombre de cas, les observateurs de l'OEA ont remarqué que dans certains centres de vote l'espace n'était approprié pour l'installation des bureaux de vote. Dans certains de ces bureaux de vote, le président et les délégués des partis politiques ont dû rester debout pendant tout le vote et la privacité du vote n'a pas toujours été garantie. En outre, dans un petit nombre de cas, les observateurs se sont rendus compte que l'on avait pas pris de mesures particulières en faveur des électeurs âgés et handicapés.

Il faut souligner que les présidents des bureaux de vote et les greffiers étaient extrêmement bien formés et consciencieux. Ils ont appliqué méticuleusement toutes les procédures afin de garantir à tous les citoyens remplissant les conditions la possibilité de voter et ils se sont efforcés de garantir le secret du vote, malgré l'étroitesse de certains locaux. Chaque fois qu'il avait un doute ou qu'un problème logistique se présentait, le président du bureau de vote pouvait appeler le directeur de scrutin par un téléphone qui avait été installé dans chaque bureau de vote. Dans les cas où les électeurs ne figuraient pas sur la liste de ce bureau de vote, le président téléphonait le plus souvent au directeur de scrutin pour connaître le bureau de vote qui leur correspondait vraiment. Dans presque tous les bureaux de vote observés, les fonctionnaires électoraux ont dirigé le vote d'une manière efficace, aimable et professionnelle.

Les délégués des partis politiques ont semblé, eux aussi, avoir reçu une bonne formation. Tous les bureaux de vote observés ont donné aux délégués des partis politiques l'accès dont ceux-ci avaient besoin pour s'acquitter de leurs fonctions. La Mission a été particulièrement impressionnée par la manière collégiale dont les délégués des partis, se servant de leurs propres listes, ont travaillé de concert avec les fonctionnaires électoraux, aidant souvent le greffier à chercher le nom de l'électeur sur la liste électorale.

Les efforts de la police méritent également d'être mentionnés. Les policiers ont maintenu la sécurité des bureaux de vote avec compétence et ils ont traité les électeurs avec respect. De leur côté, les électeurs ont suivi les instructions des policiers et ils ont été polis envers eux. Et ce qui est plus important encore, les policiers ont respecté l'autorité des présidents des bureaux de vote et ils ne se sont immiscés, en aucune manière, dans le déroulement du vote.

A de rares exceptions près, les bureaux de vote ont fermé rapidement à 17 heures. Ceux qui sont restés ouverts après l'heure fixée l'ont fait parce qu'il y avait encore des électeurs dans la file d'attente. De même que pour l'ouverture, les

présidents des bureaux de vote ont suivi au pied de la lettre les procédures établies pour la fermeture et ils ont rapidement compté les bulletins. Les résultats ont été enregistrés de manière adéquate et les bulletins ont été placés sous scellés dans les urnes. Les observateurs de l'OEA ont accompagné les présidents des bureaux de vote jusqu'au bureau du directeur de scrutin où la majorité des bureaux de vote avaient notifié leurs résultats à 18 heures 30. Les dernières urnes sont arrivées vers 21 heures. Les directeurs de scrutin ont transmis les résultats à St. Georges par téléphone et une deuxième fois, par télécopieur.

Le jour après les élections, le Secrétaire général adjoint et le Chef de la Mission ont fait une déclaration où ils résumaient les observations de la Mission. (Cf. Annexe XIII, Déclaration de l'Ambassadeur Christopher R. Thomas et de l'Ambassadeur Joseph E. Edmunds).

La période d'après les élections

Les observateurs se sont rendus dans les bureaux des directeurs de scrutin le mardi 19 janvier afin d'observer le comptage officiel des voix. Dans certains de ces bureaux, le comptage, qui devait commencer à 9 heures, a commencé avec une heure ou deux de retard. Le délai était probablement dû à l'épuisement parce qu'ils avaient travaillé 18 heures, la veille. Les délégués des partis politiques étaient présents dans tous les bureaux des directeurs de scrutin observés et le comptage officiel s'est terminé vers 14 heures environ. Dans presque tous les comptages qui ont été observés, les résultats officiels coïncidaient avec les résultats préliminaires notifiés par les présidents des bureaux de vote le jour des élections.

Les candidats des partis politiques semblent avoir accepté les résultats des élections. La Mission d'observation des élections de l'OEA n'a été saisie d'aucune plainte à propos de l'exactitude des résultats, officiels ou non officiels. Les militants des candidats victorieux ont célébré leur victoire aussitôt après la fermeture des bureaux de vote et la Mission n'a remarqué aucun acte de violence.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La Mission d'observation des élections souhaite féliciter le peuple de la Grenade de s'être acquitté de son devoir civique dans le calme. De nombreux citoyens ont participé avec enthousiasme aux manifestations de la campagne électorale. Ils se sont rendus dans les bureaux de vote et ils ont attendu patiemment pour jeter leur bulletin dans l'urne. Selon les résultats officiels, 56,5 pour cent des électeurs inscrits sur les listes électorales ont voté, mais le véritable taux de participation a probablement été plus élevé à cause de la grande quantité de noms figurant sur les listes électorales. (Cf. Annexe XIV, Résultats définitifs). La Mission estime que les résultats reflètent avec exactitude la volonté du peuple de la Grenade.

La Mission fait également l'éloge du sérieux et du professionnalisme du personnel du Bureau pour les élections législatives, et en particulier, du Superviseur des élections, M. Victor Ashby. Avant le jour des élections, tous les partis politiques avec lesquels la

Mission a eu des entretiens ont exprimé la confiance absolue qu'ils avaient en lui. A partir de ses propres observations le jour des élections et après les élections, la Mission peut attester que cette confiance était bien placée. Les directeurs de scrutin et les présidents des bureaux de vote, de même que les greffiers, ont reçu une excellente formation; le matériel électoral dans les bureaux de vote était au complet, les bulletins ont été comptés comme il faut et les résultats ont été transmis avec efficacité. Les jours qui ont précédé les élections et le jour des élections proprement dit, les fonctionnaires électoraux ont travaillé inlassablement afin de garantir aux citoyens grenadiens l'exercice de leur droit de vote.

Les partis politiques, eux aussi, ont contribué notablement au processus. La Mission félicite ceux qui ont souscrit la Déclaration de conduite politique et estime que cette initiative a contribué à centrer la campagne sur les enjeux actuels du pays. Les manifestations de la campagne électorale auxquelles ont assisté les observateurs de l'OEA ont été pacifiques et, d'une manière générale, elles ont célébré le système démocratique du pays. Le jour des élections, les délégués des partis politiques ont collaboré étroitement avec les fonctionnaires électoraux afin de garantir la transparence du vote et ils ont amélioré l'efficacité de celui-ci.

Enfin, la Mission est sensible aux efforts des forces de police sous la direction du Préfet de police, M. Fitzroy Bedeau. Les policiers qui étaient affectés aux bureaux de vote ont inspiré de la confiance aux électeurs et aux fonctionnaires électoraux. Ils ont maintenu l'ordre et ils ont toujours respecté l'autorité des fonctionnaires électoraux. Ainsi qu'il est stipulé, ils se sont assurés que les urnes étaient bien gardées et rapportées aux directeurs de scrutin. Ils avaient reçu les directives nécessaires à propos de la présence et des fonctions des observateurs de l'OEA et ils leur ont toujours donné accès aux bureaux de vote.

Ainsi que c'est l'habitude dans le rapport final des Missions d'observation des élections de l'OEA, la Mission souhaite formuler quelques recommandations afin d'améliorer le système électoral du pays. Les membres de la Mission espèrent que ces suggestions seront prises en considération d'une manière aussi constructive qu'elles ont été faites. Qui plus est, l'OEA, par le truchement de l'Unité pour la promotion de la démocratie, propose ses bons offices, si cela est nécessaire, pour l'un des aspect mentionné ci-après ou pour toute autre modalité que le pays jugerait appropriée.

- 1. Le gouvernement de la Grenade et le Bureau pour les élections législatives doivent examiner la possibilité d'avoir un système d'inscription permanent sur les listes électorales afin d'être sûrs de disposer de listes exactes et à jour. Le nombre d'électeurs inscrits sur ces listes (73.673), si on le compare avec la population totale de 96.000 habitants environ, semble élevé. Qui plus est, en mettant en place un système d'inscription permanent, les électeurs qui arrivent à l'âge du vote avant les élections pourraient plus facilement être inclus dans ces listes. Un système d'inscription permanent faciliterait la publication d'une liste des électeurs actualisée, indépendamment de la date où ont lieu les élections. Les registres de l'état civil, s'ils sont incorporés à ce système, pourraient également servir de source d'informations démographiques précieuse pour les politiques et la planification sociales et économiques.**

2. Bien que le temps n'ait pas permis à la Mission d'observation des élections de l'OEA de réaliser une analyse à propos de l'accès aux médias pendant les élections, elle croit, cependant, qu'une attribution systématique des espaces des médias contribue favorablement au processus électoral. Les partis politiques du pays devraient examiner les options qui s'offrent à eux afin de mettre en place un système qui garantisse à tous, pour le moins, un accès minimal aux médias pendant les heures d'écoute maximum.
3. La société civile devrait jouer un rôle proactif dans le soutien à la campagne électorale. Ainsi que nous l'avons mentionné auparavant, la Mission approuve chaleureusement les efforts des *Social Partners* qui ont élaboré un code de conduite pour les élections. On pourrait inclure également, entre autres activités, des campagnes de motivation des électeurs afin de les encourager à voter ou des débats entre candidats.
4. Les dirigeants politiques et les chefs de file de la société civile doivent s'occuper de la question du financement de la campagne électorale. Actuellement, il n'y a aucune législation régissant la collecte de fonds ou les dépenses de la campagne électorale. La législation augmenterait la transparence de ces activités et elle pourrait établir un certain équilibre en matière d'accès aux ressources et de répartition de celles-ci entre les différents partis politiques.
5. Dans le but de consolider la démocratie et de collaborer à une bonne gestion des affaires publiques, il faut renforcer les programmes d'éducation civique, à tous les niveaux, au sein du système scolaire.
6. Il faut normaliser la distribution spatiale des bureaux de vote afin d'accélérer le vote.
7. Il faut accorder une attention toute particulière aux nécessités des électeurs âgés et handicapés.

Pour conclure, la Mission désire féliciter tous les acteurs du système électoral et elle est satisfaite de voir que les électeurs ont eu la possibilité d'exercer leur droit de vote et que les résultats des élections reflètent avec exactitude leur volonté.

LISTE DES ANNEXES

Annexe I	Lettre d'invitation
Annexe II	Lettre de réponse
Annexe III	Calendrier d'activités
Annexe IV	Accord avec le Bureau pour les élections législatives
Annexe V	Pouvoirs des observateurs de l'OEA
Annexe VI	Déclaration de conduite politique
Annexe VII	Carte des circonscriptions électorales et nombre d'électeurs inscrits dans chacune d'elles
Annexe VIII	Spécimen de bulletin
Annexe IX	Déclaration du Dr Joseph Edsel Edmunds
Annexe X	Déclaration de l'Ambassadeur Christopher R. Thomas, Secrétaire général adjoint
Annexe XI	Formulaires d'observation des élections de l'OEA
Annexe XII	Déploiement des observateurs de l'OEA
Annexe XIII	Déclaration de l'Ambassadeur Christopher R. Thomas et de l'Ambassadeur Joseph E. Edmunds
Annexe XIV	Résultats définitifs

SOURCES:

Brizan, George. *Grenada: Island of Conflict*. Londres, Zed Books, Ltd. 1984.

Presses du gouvernement. *Report of the Grenada General Elections 1995*. St. Georges, (la Grenade), West Indian Publishing Co. 1995.

Ministère du Tourisme de la Grenade et Association des hôteliers de la Grenade. "The Greeting Tourist Guide," Volume 11, 1999.

Payne, Anthony et Paul Sutton (Editeurs). *Modern Caribbean Politics*. Baltimore: The Johns Hopkins University Press. 1993.

SIGUE EN HARD COPY LOS ANEXOS